

- 3° **Le Comité des directeurs du personnel.**—Composé du chef du personnel de la Marine, de l'adjudant général, du directeur du personnel du Conseil de l'Air, du sous-ministre adjoint (personnel et administration), du sous-ministre adjoint (finances) et d'un représentant du Conseil de recherches pour la défense, ce comité a pour fonction d'examiner les problèmes intéressant les effectifs des trois Armes, en vue d'assurer une ligne de conduite uniforme. Divers aspects des problèmes relatifs au personnel sont étudiés par des sous-comités qui font rapport au comité principal.
- 4° **Le Comité des officiers supérieurs préposés aux approvisionnements.**—Ce comité est composé du chef des services techniques de la Marine, du quartier-maître général, du directeur des services techniques du Conseil de l'Air, du sous-ministre adjoint (service des réquisitions) et d'un représentant du président du Conseil de recherches pour la défense. Il a pour fonction d'étudier tous les problèmes relatifs à la logistique. Des sous-comités étudient les différents aspects de ces problèmes et en font rapport au comité principal.

Comité des approvisionnements de défense.—Un comité interministériel composé des sous-ministres de la Défense nationale et de la Production de défense, ainsi que des officiers supérieurs, militaires et civils, préposés aux approvisionnements dans ces deux ministères, examine les questions interministérielles de ravitaillement et de production et étudie la ligne de conduite à adopter pour l'approvisionnement en munitions, armes, avions, etc. Onze sous-comités étudient les différents aspects de ces problèmes et en font rapport au comité principal.

Comité canado-américain de la défense conjointe.—Ce comité se compose pour le Canada, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre de la Défense nationale et du ministre des Finances; pour les États-Unis, du secrétaire d'État, du secrétaire à la Défense et du secrétaire au Trésor; auxquels s'ajoutent les membres du Cabinet que l'un ou l'autre des gouvernements peut désigner à l'occasion quand il le juge nécessaire.

La fonction du comité est de procéder périodiquement à des consultations sur toute question se rapportant à la défense conjointe du Canada et des États-Unis, d'échanger des renseignements et des opinions à l'échelon ministériel sur tout problème qui peut se poser afin de resserrer encore la collaboration, déjà très étroite, qui existe entre les deux gouvernements dans le domaine de la défense commune, et de faire rapport de ses délibérations aux gouvernements représentatifs pour leur permettre de peser l'utilité de certaines mesures en vue d'une meilleure collaboration sur le plan de la défense. Le comité se réunit au moins une fois par an, ou chaque fois que les deux gouvernements le jugent opportun. Les réunions alternent normalement entre le Canada et les États-Unis et c'est un membre du pays hôte qui exerce les fonctions de président.

Liaison avec l'étranger.—Le président des chefs d'état-major, représentant militaire du Canada au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, doit coordonner toutes les questions militaires relatives à l'OTAN et agit aussi en qualité de conseiller militaire auprès des délégations canadiennes à l'OTAN. Afin d'assurer la liaison et de favoriser la collaboration internationale en matière de défense, le Canada entretient aussi: 1° l'État-major interarmes (Londres), qui représente les trois Armes et le Conseil de recherches pour la défense et dont le président est le principal conseiller militaire du Haut Commissaire du Canada à Londres et du délégué permanent du Canada au Conseil de l'OTAN, ainsi que le représentant militaire national du Canada au Quartier général suprême des forces alliées en Europe (SHAPE); 2° l'État-major interarmes (Washington), qui représente aux États-Unis les trois Armes et le Conseil de recherches pour la défense et dont le président est le principal conseiller militaire de l'ambassadeur du Canada à Washington, et le représentant national du Canada au Quartier général du Commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique (SACLANT) et le membre canadien du Comité militaire de l'OTAN en session permanente; et 3° des attachés des trois Armes dans divers autres pays du monde. En outre, la Commission permanente canado-américaine de défense étudie un certain nombre de questions relatives à la défense intéressant tant le Canada que les États-Unis.

Aide mutuelle.—Les contributions du Canada à l'OTAN sont exposées aux pages 170-171.

Solde et indemnités.—Le barème de la solde et des indemnités des trois Armes est le même pour les grades correspondants. Le tableau 1 montre le tarif mensuel de la solde et des indemnités en vigueur le 1^{er} octobre 1960.